



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS INTERNE DE
CONTRÔLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES
2e CLASSE

ANNÉE 2022

Janvier 2022

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 15 mai 2015 publié au Journal officiel le 21 mai 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

Un avis publié au Journal officiel du 27 mai 2021 autorise, au titre de l'année 2022, l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Un arrêté ministériel du 30 septembre 2021, publié au Journal officiel le 30 septembre 2021, autorise, au titre de l'année 2022, le recrutement de 510 contrôleurs au titre de ce concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif (durée : 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 : réponses à des questions et/ou résolution de cas pratiques, ou exercices portant au choix du candidat sur l'une des options ci-dessous choisie au moment de l'inscription (durée 2 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Fiscalité personnelle ;
- Fiscalité professionnelle ;
- Enregistrement, publicité foncière et fiscalité patrimoniale ;

- Cadastre ;
- Comptabilité privée ;
- Recouvrement de l'impôt et des autres produits de l'État ;
- Gestion financière et comptable de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités locales ;
- Missions domaniales ;
- Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

- Admission : une épreuve orale :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – Note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

1.3 Composition du jury

Thierry CHENEAU, administrateur des Finances publiques, est nommé en qualité de président du jury du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2022.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 4 septembre 2021 nomme trente-huit membres en leur qualité de concepteurs de sujets (un administrateur des Finances publiques adjoint, trois inspecteurs principaux, deux inspectrices divisionnaires, trente-deux inspecteurs).

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 6 janvier 2022. Celui-ci nomme 58 membres (29 hommes et 29 femmes, trois administrateurs des Finances publiques adjoints, douze inspecteurs principaux, douze inspecteurs divisionnaires et trente-et-un inspecteurs des Finances publiques) en tant que membres titulaires et prévoit également 2 membres suppléants.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2022 est de 2 921 contre 2 509 en 2021, soit une hausse de 16,42 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 1 979 (sur 2 921 candidats convoqués), soit un taux de présence de 67,75 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 1 031 sur les 1 077 candidats admissibles soit un taux de présence de 95,73 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (épreuves d'admissibilité et d'admission) est de 11,12/20 contre 11,09/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 6,35/20 à 16,52/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 36,47 % et 63,52 % des admis soit 186 hommes et 324 femmes contre 38,25 % et 61,75 % en 2021.

L'âge moyen des admis est de 38,60 ans. Le plus jeune lauréat a 24 ans, le plus âgé 57 ans.

III – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées les 11 et 12 octobre 2021.

Lors de la réunion de jury du 19 novembre 2021, 1 077 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,11.

3.2 Résultats

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	9,79	9,84
Note la plus élevée	18,75	18,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	132 6,68 %	79 4,55 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	415 21,01 %	368 21,21 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	547 27,69 %	447 25,76 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	437 22,13 %	424 24,44 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	984 49,82 %	871 50,20 %
Notes ≥ 10	991 50,18 %	864 49,80 %
Notes éliminatoires < 5	137 6,94 %	61 3,52 %

La moyenne générale de l'épreuve a baissé par rapport à celle de l'an dernier (-0,05 point). Cette baisse du niveau global des candidats est notamment due à une augmentation des notes éliminatoires (+ 3,42 points).

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

La répartition des candidats par option est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option en 2022	% de candidats ayant choisi l'option en 2021
Fiscalité personnelle	531	27,02 %	27,05 %
Fiscalité professionnelle	99	5,04 %	5,53 %
Enregistrement publicité foncière et fiscalité patrimoniale	73	3,72 %	3,26 %
Cadastre	49	2,49 %	2,85 %
Exercices de comptabilité privée	359	18,27 %	18,27 %
Recouvrement de l'impôt des autres produits de l'État	226	11,50 %	11,28 %
Gestion financière et comptable de l'État	42	2,14 %	2,21 %
Gestion financière et comptable des collectivités locales	111	5,65 %	6,17 %
Missions domaniales	15	0,76 %	0,98 %
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP	460	23,41 %	22,40 %
TOTAL	1 965	100 %	100 %

Cette année encore, les trois options les plus choisies sont les suivantes : « fiscalité personnelle » (27,02 % du total des inscrits), « fonctions transverses » (23,41 %) et « comptabilité privée » (18,27 %).

Les deux options les moins choisies, tout comme l'an passé, sont les « missions domaniales » (0,76 %) et « Gestion financière et comptable de l'État » (2,14 %).

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	8,35	9,12
Note la plus élevée	18,00	18,25
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	58 2,95 %	105 6,11 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	168 8,55 %	258 15,01 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	226 11,50 %	363 21,12 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	350 17,81 %	367 21,35 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	576 29,31 %	730 42,47 %
Notes ≥ 10	1 389 70,69 %	989 57,53 %
Notes éliminatoires < 5	218 11,09 %	155 9,02 %

Le niveau de cette épreuve n° 2 est en baisse par rapport à l'an dernier. En effet, la moyenne de l'épreuve a baissé de 0,77 point. Les différents ratios sont en baisse, à part celui des notes inférieures ou égales à 10.

Le pourcentage de notes éliminatoires a augmenté de 2,07 points.

Les notes supérieures ou égales à 15 ont baissé de 3,16 points, comme les notes entre 10 et 12 dont la baisse est de 3,54 points.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire.

D'une manière générale, cette épreuve reste encore mal maîtrisée et le niveau de cette année demeure moyen, similaire aux années précédentes.

Sur la forme, beaucoup trop de copies sont toujours en dessous du niveau attendu concernant l'orthographe et la syntaxe.

La méthodologie n'est pas suffisamment maîtrisée. Les correcteurs observent une absence de structure. Bien trop souvent, les candidats ne présentent pas de plan clair, détaillé et apparent. Dans certaines copies, il n'y a pas d'introduction et quand elle est présente, le contenu attendu est absent (phrase d'accroche, problématique et annonce de plan).

Sur le fond, les correcteurs déplorent la solution d'une partie des candidats de paraphraser les éléments du fond documentaire et de ne faire aucun effort de reformulation, ni d'analyse.

Par ailleurs, la mauvaise connaissance de notre administration est regrettable dans le cadre d'un concours interne et a été très préjudiciable pour traiter la seconde partie de l'épreuve. De nombreux candidats ont confondu les démarches « Bercy vert » et « EcoFiP » à cause d'une mauvaise compréhension du positionnement de la DGFIP au sein du Ministère de l'Économie et de la Relance.

Les meilleures copies sont celles qui démontrent une capacité à synthétiser et à structurer leurs réponses. Les candidats ont su comprendre l'exercice demandé et les attentes de cette épreuve.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent présenter le sujet sous la forme d'un plan pertinent en deux parties, deux sous-parties reliées par des transitions et développant une problématique annoncée dans l'introduction.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

Sur la forme, les copies comportent encore trop de fautes d'orthographe et de syntaxe. Certaines se caractérisent par de nombreuses ratures et sont parfois illisibles.

Sur le fond, le niveau reste faible. Les candidats choisissent une option alors qu'ils n'ont pas le socle de connaissances pour effectuer les exercices demandés. Les éléments de base ne sont pas maîtrisés et l'actualité de la DGFIP est souvent méconnue, ce qui montre un manque de préparation et d'investissement pour cette épreuve.

Les correcteurs notent que certains candidats font preuve d'un défaut de méthodologie. Certains ne s'appuient pas sur des connaissances personnelles et se contentent de reprendre les éléments du dossier sans réelle cohérence. Ils ne lisent pas assez attentivement les énoncés des exercices et les documents, ce qui ne leur permet pas de répondre correctement à la commande ni sur le fond, ni sur la forme. Le formalisme attendu est peu maîtrisé (courriel, fiche technique ...). Le style et le vocabulaire doivent être adaptés en fonction du destinataire et de la commande (chef de service, collègues ...).

De plus, les candidats ont des difficultés à se projeter en tant que contrôleur et manquent de hauteur de vue même sur des sujets d'actualités.

Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont montré une vraie prise de recul et une réflexion sur les problématiques du sujet. Les réponses apportées sont construites et argumentées.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 10 au 14 janvier 2022, à Paris.

Sur 1 077 candidats admissibles, 1031 étaient présents à l'épreuve orale.

28 commissions ont auditionné les candidats.

4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	11,09	10,98
Note la plus élevée	19,00	19,00
Note la plus faible	2,00	2,00
Notes $\geq 15^{(1)}$	140 13,58 %	144 14,43 %
$12 \leq \text{notes} < 15^{(2)}$	306 29,68 %	266 26,65 %
Notes $\geq 12^{(3)}$ Total cumul (1) + (2)	446 43,26 %	410 41,08 %
$10 \leq \text{notes} < 12^{(4)}$	230 22,31 %	226 22,65 %
Notes $\geq 10^{(5)}$ Total cumul (3) + (4)	676 65,57 %	636 63,73 %
Notes < 10	355 34,43 %	362 36,27 %
dont Notes éliminatoires < 5	31 3 %	43 4,31 %

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 11,09/20 cette année contre 10,98/20 l'année dernière. Le nombre de notes au-dessus entre 12 et 15 augmente de 3,03 points, alors que les notes éliminatoires sont en baisse de 1,31 points. La dispersion des notes est la suivante : de 2/20 à 19/20.

4.3 Appréciation du jury

Les membres du jury ont constaté que le niveau de cette année est meilleur que celui de l'année dernière et qu'un grand nombre de candidats se sont montrés très motivés.

La plupart des candidats ont préparé leur présentation. Le délai des 5 minutes est dans l'ensemble respecté et maîtrisé. Néanmoins, certaines présentations sont toujours scolaires et sans originalité. Le plan proposé est trop souvent savoir-être et savoir-faire. Ce manque d'originalité ne permet pas aux candidats de montrer leur dynamisme et leur réelle motivation pour devenir contrôleur.

Des lacunes et une méconnaissance de l'environnement et de l'actualité de la DGFIP ont été constatées cette année encore par les membres du jury. Les connaissances sont souvent superficielles. Les candidats apprennent une liste de termes sans savoir les expliciter. Il en est de même pour les grandes réformes. Globalement, certains candidats internes à la DGFIP connaissent les missions qu'ils exercent au quotidien, mais ne vont pas au-delà de leur sphère métier. Ils n'ont pas acquis les connaissances nécessaires sur les différentes structures et missions au sein de la DGFIP. Le manque de recherche est d'autant plus regrettable que l'information est aisément accessible.

S'agissant des mises en situation, les candidats montrent un certain bon sens et une bonne réactivité. Néanmoins, les réponses sont parfois stéréotypées et toutes faites, correspondant aux attentes supposées des membres du jury. Cela ne met pas en avant leur qualité d'analyse, ni leur propre point de vue sur la situation exposée.

Les meilleurs candidats ont acquis les connaissances attendues et les mettent en perspective. Ce sont ceux qui ont adopté le positionnement attendu d'un contrôleur, entre la prise de décision et le fait de rendre compte à son encadrement, et qui ont su apporter une solution pertinente et pragmatique à la problématique évoquée. Ils ont su montrer toutes les qualités nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à un contrôleur, bon sens en cas de difficultés, hauteur de vue, dynamisme et professionnalisme.

En conclusion, les résultats du concours interne de contrôleur au titre de 2022 ont été marqués par une très légère hausse de la moyenne générale des épreuves.

Cependant, le niveau moyen des épreuves écrites a baissé tandis que celui des épreuves orales d'admission a augmenté.

Concernant les épreuves écrites, le niveau reste faible.

S'agissant de la première épreuve, les candidats se cantonnent bien souvent à une recopie de passages figurant dans les documents support sans faire l'effort d'analyse et de synthèse nécessaire.

L'épreuve professionnelle souligne bien souvent un niveau de préparation insuffisant.

Concernant l'épreuve orale, on a pu assister cette année à une très légère augmentation de la moyenne avec paradoxalement un nombre de notes inférieures à 10 à peu près équivalent à celui de 2021 mais avec par contre une augmentation sensible des notes supérieures à 12. Ce constat confirme le sentiment du jury qui a ressenti, globalement, un meilleur niveau des candidats admissibles.

Plus précisément, concernant l'oral d'admission, on constate que les candidats se sont dans l'ensemble bien appropriés les éléments communiqués lors des formations organisées par les Directions locales en ce qui concerne le déroulement de l'oral (durée de la présentation, de l'épreuve, etc.) mais qu'au-delà de la forme, les candidats doivent préparer cette épreuve différemment afin de faire ressortir leur personnalité, leurs appétences, leurs compétences et éviter toutes les réponses convenues.

Il est également conseillé aux candidats de ne pas attendre les résultats d'admissibilité pour préparer l'épreuve orale et notamment pour la présentation du parcours professionnel.

Sur le fond, il est absolument indispensable de maîtriser les liaisons entre services et, a minima, celles concernant les services au sein desquels exercent les candidats. Le candidat doit savoir expliciter et présenter ces liaisons. En effet, certains candidats ne sont pas en mesure d'indiquer le rôle de services avec lesquels ils sont pourtant en relation régulièrement.

Enfin, il est absolument indispensable que les candidats disposent d'un socle suffisant de connaissances de l'environnement fonctionnel de la DGFIP et puissent échanger avec le jury sur ces sujets.

En effet, il est anormal de constater que des candidats ne travaillant pas à la DGFIP maîtrisent parfois beaucoup mieux nos missions que des candidats exerçant au sein de nos services.

Sur la forme, la motivation, l'enthousiasme et la sincérité des échanges alliés à une approche personnelle des sujets constituent les meilleures armes du candidat pour convaincre le jury de sa capacité à se projeter dans un rôle de cadre B.

Le président du jury

Signé

Thierry CHENEAU

Administrateur des Finances publiques